

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande du 14 Août 2020 de la société FORET DE L'ILE DE FRANCE,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules et d'assurer la sécurité des usagers de la route à l'occasion des travaux d'élagage sur des arbres communautaires sur différents sites de la Commune pour le compte de la Métropole du Grand Nancy.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Du mercredi 19 août 2020 au vendredi 11 septembre 2020 inclus, l'entreprise FORET DE L'ILE DE FRANCE est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux d'élagage sur des arbres communautaires sur différents sites de la Commune de Heillecourt.

Les rues concernées sont :

- ✓ Chemin de l'Embanie,
- ✓ Place de la Fontaine,
- ✓ Rue de Laneuveville,
- ✓ Rue de Port Cros,
- ✓ Rue Saint Brieuç,
- ✓ Route du Collège,
- ✓ Allée des Grands Pâquis,
- ✓ Placette Viroflay,
- ✓ Rue de Sèvres,
- ✓ Rue du Breuil,
- ✓ Rue Gustave Lemaire,
- ✓ Ruisseau de Frocourt,
- ✓ Rue Durival.

Article 2 - La circulation se fera par un rétrécissement de la chaussée avec un maintien en permanence de la circulation automobile aux moyens de panneaux K10 et si nécessaire la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 - L'entreprise FORET DE L'ILE DE FRANCE prendra toutes dispositions utiles pour assurer : la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons, des automobilistes aux abords du chantier. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 4 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise FORET DE L'ILE DE FRANCE,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

  
Le Maire,  
D. SARTELET